

**COMMUNE DE CONDETTE**  
**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025**

L'An deux mille vingt-cinq le mercredi deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé LECLERCQ, Maire, suite à la convocation en date du 25 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

**Monsieur Mathieu DELPIERRE** pouvoir à **Madame Florence LIMASÇON**  
**Madame Christelle GOLLIOT** pouvoir à **Monsieur Dominique LABBÉ**

Et

**Madame Marie-Noëlle DOLINSKI**, absente excusée  
**Monsieur Olivier LIÉBAERT**, absent excusé  
**Monsieur Nicolas BOUZIN**, absent excusé

**Monsieur Ludovic SCHWAB**, absent

**Madame Florence LIMASÇON** arrivée à 19h13

**Le compte-rendu de la Séance précédente n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur Yann FERNANDES** est élu Secrétaire de Séance.

**L'ordre du jour est abordé**

## FINANCES

### 1 - ÉCOLE DE MUSIQUE - Tarifs 2025-2026 : Délib N°20250702-1

<b>CURSUS COMPLET</b>	
Formation instrumentale + formation musicale (solfège) + pratiques collectives	
Condettois/adhérents Lyre - Condetae Cantores	180,00 €
Habitants CAB	240,00 €
Extérieurs à la CAB	300,00 €
<b>Formation musicale (solfège), Eveil, Chorale</b>	
Condettois/adhérents Lyre - Condetae Cantores	100,00 €
Habitants de la CAB	110,00 €
Extérieurs à la CAB	120,00 €
<b>Formation instrumentale seule, ateliers instrumentaux</b>	
Condettois	150,00 €
Habitants CAB	200,00 €
Extérieurs à la CAB	260,00 €
Locations d'instruments	70 € avec caution de 100 €
Tarif dégressif	-20 euros à partir du second élève de la même famille. -20 euros pour une 2 <sup>ème</sup> pratique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,  
adopte les tarifs de l'Ecole de Musique pour l'année 2025-2026

## 2 - SUBVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE : Délib N°20250702-2

Dans le cadre du fonctionnement de l'école municipale de musique, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département.

## 3 - PARTICIPATION ÉCOLE NOTRE DAME DU ROSAIRE : Année 2025-2026 : Délib N°20250702-3

Il est proposé de fixer pour chaque enfant de Condette pour l'année 2025-2026 la participation de :

- 500,00 € par enfant scolarisé en primaire
- 1 000,00 € par enfant scolarisé en maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-décide pour l'année scolaire 2025-2026 que la participation de l'École Notre Dame du Rosaire pour chaque enfant de Condette soit de :

- 500,00 € par enfant scolarisé en Primaire
- 1 000,00 € par enfant scolarisé en Maternelle

## JEUNESSE-ÉDUCATION

### 4 - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2025-2026 - Effectifs : Délib N°20250702-4

Dans le cadre du fonctionnement de l'accueil périscolaire, il est proposé de renforcer l'équipe d'encadrement, avec des animateurs diplômés sous contrat d'engagement éducatif pour l'année scolaire 2025-2026.

POSTE	Nombre	Effectif prévisionnel	Indemnités horaires brutes
Animateur BAFA complet	<b>8</b>	3	11,88 €
Animateur stagiaire	<b>5</b>	0	9,51 €
Animateur non diplômé	<b>3</b>	0	9,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

- Adopte l'effectif de l'accueil périscolaire pour l'année 2025-2026

Etant entendu que les crédits inscrits au Budget offrent les disponibilités suffisantes.

### 5 - Société La Charlotte à Hesdin l'Abbé - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Délib N°20250702-5

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Société LA CHARLOTTE implantée à HESDIN l'ABBÈ a fait une demande d'autorisation au titres des installations classées auprès de la Préfecture en vue de procéder à la régularisation de l'exploitation de son usine de fabrication de desserts surgelés, glaces, sorbets, relevant du régime de l'enregistrement et soumise à consultation du public.

Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique d'une durée d'un mois soit du 19 mai au 16 juin 2025.

La Commune de Condette se trouvant dans le rayon d'affichage prévu par la législation aux titres des installations classées, nous avons procédé à l'affichage règlementaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'autorisation aux titres des installations classées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,**

**-Donne son accord à la régularisation de l'exploitation de l'usine LA CHARLOTTE à Hesdin L'Abbé.**

**L'ordre du jour étant épuisé**

**La Séance est levée à 20h10**



Le Maire,  
  
Hervé LECLERCQ

